Décision 19-DCC-164 du 27 août 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier par la SCI Hexapierre (groupe Crédit Mutuel) et les fonds d'investissements Edissimo, Genepierre, Rivoli Avenir Patrimoine, Opcimmo (groupe Crédit Agricole)

Posted on: 17 septembre 2019 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Amundi Immobilier et La Française
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	actif immobilier à usage de bureaux

Lire

Le texte intégral de la décision
35.91 Ko